

Par souci d'équité fiscale

Écotaxe : Les plasturgistes réclament un élargissement de l'assiette et une baisse du taux



Le marché de la plasturgie est évalué à 12,4 milliards de DH en 2014 dont 38% dans l'emballage, 14% dans l'agriculture, 14% dans le secteur de la construction et 10% dans l'équipement technique.

Les plasturgistes poussent à une révision de l'écotaxe à la veille de la présentation du projet de budget 2016 devant le Parlement. Leur fédération décline la proposition du département de l'Environnement concernant le calcul de la taxe sur la base du poids du plastique et revendique un élargissement de son assiette avec une baisse de taux de 1,5% actuellement à 0,5%.

Les plasturgistes s'impatientent. Ils attendent toujours les nouvelles propositions du département de l'Environnement par rapport à la révision de la fameuse écotaxe. Selon des sources au sein de la Fédération marocaine de plasturgie (FMP), le ministère devait livrer sa copie cette semaine en réponse aux propositions de la profession. Celles-ci avaient été discutées avec le ministère le 23 septembre dernier au siège de la Confédération patronale à Casablanca. Les services de Hakima El Haite étaient venus avec une proposition que la corporation avait déclinée, à savoir réviser le mode de calcul de l'écotaxe en se basant sur le poids du plastique. Motif du refus de la FMP : le calcul de l'écotaxe sur la base du poids du plastique ne fera que creuser le différentiel de la taxe entre les producteurs et les importateurs qui ne sont pas taxés sur certains produits.

Que proposent alors les professionnels ? Selon des sources autorisées au sein de la FMP, les plasturgistes ont demandé un élargissement de l'assiette de cette taxe « dans un souci d'équité fiscale » avec une révision à la baisse de son taux de 1,5 à 0,5% ad valorem. Le tout assorti d'une refonte du système de gouvernance du Fonds national de l'environnement où sont versées les recettes de l'écotaxe. Le ministère de l'Environnement les évalue

annuellement à 157 millions de dirhams.

La FMP veut, en effet, être représentée dans le tour de table de ce compte d'affectation spéciale à travers la CGEM. Pour le département de l'Environnement, les recettes de l'écotaxe serviront à financer les projets de tri en amont ou en aval de la mise en décharge et les filières de valorisation (création des petites et moyennes entreprises). Des projets qui permettront, selon le ministère, d'intégrer les actuels intermédiaires et les anciens chiffonniers et d'organiser l'activité de récupération. In fine, il s'agit de sortir une grande partie des acteurs du circuit de l'informel.

À en croire les plasturgistes, cette option ne résoudra pas le problème de l'informel qui profite de sa situation actuelle et ne cesse de proliférer. « C'est la compétitivité de tout un secteur qui est en jeu », commente un professionnel. Sauf que pour le ministère qui a procédé à une simulation, l'impact de cette écotaxe sur le secteur est insignifiant et sans effet sur sa compétitivité. À titre d'exemple, la hausse engendrée par cette écotaxe sur une bouteille d'eau de 1,5 litre produite au Maroc ne sera que de l'ordre de 0,5 centime.

Si la profession s'impatiente, c'est qu'elle souhaite voir intégrer la refonte de l'écotaxe dans le projet de Budget 2016. Elle met ainsi en avant son poids dans l'industrie nationale. Selon la FMP, le secteur compte plus de 650 sociétés générant pas moins de 45.000 emplois directs. Le marché pèse 12,4 milliards de DH en 2014 dont 38% dans l'emballage, 14% dans l'agriculture, 14% dans le secteur de la construction et 10% dans l'équipement technique. Il assure en outre une production de 550.000 tonnes par an. ■

Les recettes de l'écotaxe serviront à financer les projets de tri en amont ou en aval de la mise en décharge et les filières de valorisation du plastic.

Saïd Naoumi